

**AVIS PUBLIC**  
**DÉROGATION MINEURE**  
**CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU**  
**24, CHEMIN FROMENT**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal, le **16 mars 2026 à 19 h 30**, et que cette séance se tiendra à la Mairie de Saint-Paul, 10, chemin Delangis, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure 260-2026 ci-après.

Nature et effets :

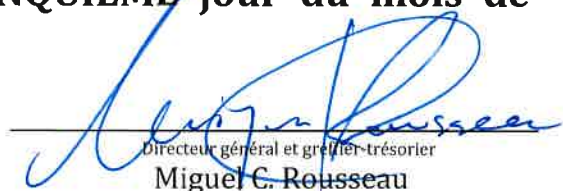
L'implantation non conforme de l'agrandissement projeté du bâtiment agricole à 6,9 mètres de la limite avant du terrain, alors que le règlement de zonage 606-2023 exige une distance minimale de 10 mètres.

Identification du site concerné :

La propriété visée par la demande est le lot 3 911 762 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 24, chemin Froment, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGT-CINQUIÈME jour du mois de**  
**FÉVRIER deux mille vingt-six.**



Directeur général et greffier-trésorier  
Miguel C. Rousseau